

5-DL CONFIDENTIEL DIPLO

PR4

PR3 PR4

Cl Rwanda

-5-DL CONFIDENTIEL DIPLO
 -3DAM
 -CMB 3NU 2DJ CM2 CM3 CM6
 - DIFF PR3 PR4 PR5

TD KIGALI 51

LE 19 JANVIER 1993
 KGLI LE 19/01/93 A 09H02

URGENT
 CHIFFRE CONFIDENTIEL DIPLOMATIE
 NB : DISTRIBUTION LIMITEE
 AD DIPLOMATIE 51
 CQ MINCOOP PARIS 23
 CQ BRUXELLES 3
 TXI

CQ MINDEFENSE PARIS 6
 CQ ARMEES PARIS 6

- PR4 (M. BRUNO DELAYE) -

OBJET : MISSION D'ENQUETE DE LA FEDERATION INTERNATIONALE
 DES DROITS DE L'HOMME.-

J'AI RECU LA VISITE DE MONSIEUR JEAN CARBONARE, PRESIDENT DU MOUVEMENT "SURVIE ET DEVELOPPEMENT", MEMBRE DE LA MISSION DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME QUI SEJOURNE ACTUELLEMENT AU RWANDA POUR ENQUETER SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DANS CE PAYS. MONSIEUR CARBONARE, EN SA QUALITE DE CITOYEN FRANCAIS, M'A TENU AU COURANT DES RESULTATS OBTENUS JUSQU'ICI PAR CETTE MISSION QUI EST DE CARACTERE PRIVE, PUISQU'ELLE EST ACCOMPLIE A LA DEMANDE DES ORGANISATIONS RWANDAISES DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME, MAIS QUI AGIT AVEC L'ACCORD DU CHEF DE L'ETAT. QUOIQU'ELLE SE SOIT HEURTEE A DE NOMBREUX OBSTACLES (NOTAMMENT MENACES ET INTIMIDATIONS CONTRE LES PERSONNES QUI L'ONT GUIDEE DANS LE PAYS), ELLE A COLLECTE UNE QUANTITE IMPRESSIONNANTE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES MASSACRES QUI SE SONT DEROULES DEPUIS LE DEBUT DE LA GUERRE D'OCTOBRE 1990 ET PLUS PARTICULIEREMENT SUR CEUX DES BAGOGWE (GROUPE DE L'ETHNIE TUTSI) APRES L'ATTAQUE DE RUHENGERI EN JANVIER 1991.

SUR LE PLAN DES FAITS, LE RAPPORT QUE LA MISSION DEPOSERA A LA FIN DU MOIS DE JANVIER EN BELGIQUE NE FERA QU'AJOUTER L'HORREUR A L'HORREUR DEJA CONNUE. EN REVANCHE, MONSIEUR CARBONARE AFFIRME QU'ELLE A OBTENU LES AVEUX D'UN MEMBRE "REPENTI" DES "ESCADRONS DE LA MORT", JANVIER AFRICA, ACTUELLEMENT DETENU A LA PRISON DE KIGALI POUR D'AUTRES CRIMES. CES AVEUX DEMENTENT LA THESE OFFICIELLEMENT ADOPTEE JUSQU'ICI SELON LAQUELLE CES VIOLENCES ETHNIQUES ONT ETE PROVOQUEES PAR LES REACTIONS DE LA POPULATION AUX ATTAQUES DU F.P.R. PERCUES AVANT TOUT COMME VENANT DES TUTSI.

SELON JANVIER AFRICA, LES MASSACRES AURAIENT ETE DECLENCHES PAR LE PRESIDENT HABYARIMANA LUI-MEME AU COURS D'UNE REUNION DE SES PROCHES COLLABORATEURS. MONSIEUR CARBONARE M'EN A PRESENTE LA LISTE (LES DEUX BEAUX-FRERES DU PRESIDENT, CASIMIR BIZIMUNGU, LES COLONELS BAGASORA, NSENGIYUMVA, SERUBUGA, ETC...). AU COURS DE CETTE REUNION, L'OPERATION AURAIT ETE PROGRAMMEE, AVEC L'ORDRE DE PROCEDER A UN GENOCIDE SYSTEMATIQUE, EN UTILISANT, SI NECESSAIRE, LE CONCOURS DE L'ARMEE ET EN IMPLIQUANT LA POPULATION LOCALE DANS LES ASSASSINATS, SANS DOUTE POUR RENDRE CELLE-CI PLUS SOLIDAIRE DANS LA LUTTE CONTRE L'ETHNIE ENNEMIE.

IL NE SEMBLE PAS QUE LA MISSION D'ENQUETE VA MAINTENANT VERIFIER, COMME ELLE LE DEVRAIT, LES AFFIRMATIONS DE JANVIER AFRICA AUPRES DES PERSONNES QU'IL ACCUSE. EN REVANCHE, ELLE VA SANS DOUTE DEPOSER DES CONCLUSIONS QUI METTRONT GRAVEMENT EN CAUSE LE CHEF DE L'ETAT. CES CONCLUSIONS SERONT EVIDEMMENT DEMENTIES PAR CELUI-CI, AU MOTIF QUE LA MISSION N'AURA RENCONTRE SUR LE TERRAIN QUE DES MEMBRES DE L'ETHNIE

TUTSI OU DES PARTISANS DE L'OPPOSITION. MAIS IL FAUT S'ATTENDRE A UN BEAU TAPAGE DANS LA PRESSE BELGE.

PAR AILLEURS, LE RAPPORT NE MANQUERA PAS DE METTRE EN RELIEF LA ''NEUTRALITE'' DE L'ARMEE FRANCAISE DANS CES MASSACRES, CONSIDEREE COMME UNE PREUVE DE SA ''COMPLICITE''. MONSIEUR CARBONARE EST LUI-MEME FORTEMENT PREVENU CONTRE NOTRE PRESENCE MILITAIRE AU RWANDA ET SOUHAITERAIT QUE CETTE PRESENCE SE JUSTIFIE PAR UNE ACTION HUMANITAIRE PLUS LARGE QUE LA SIMPLE PROTECTION DES RESSORTISSANTS EXPATRIES.

IL FAUT AUSSI PREVOIR QUE LES REMOUS QUI VONT SE PRODUIRE A LA SUITE DE LA PUBLICATION DU RAPPORT RENFORCERONT LE SENTIMENT D'ISOLEMENT DES POPULATIONS HUTU DU NORD QUI, POUR LA PLUS GRANDE PARTIE, N'ONT AUCUN SENTIMENT DE CULPABILITE ET CONSIDERENT QU'ELLES ONT AGI EN ETAT DE LEGITIME DEFENSE. IL SE PEUT MEME QUE PRETEXTE EN SOIT TIRE POUR PROVOQUER DE NOUVEAUX INCIDENTS.

IL SE TROUVE ENFIN QUE LA MISSION A VISITE LA ZONE TENUE PAR LE F.P.R. QUI A SU LUI FAIRE RENCONTRER QUELQUES HABITANTS REINSTALLES SUR LEURS TERRES DANS DES CONDITIONS DE SECURITE TOTALE CONTRASTANT AVEC LES EXACTIONS QUE FAIT SUBIR L'ARMEE RWANDAISE AUX POPULATIONS DES REGIONS FRONTALIERES. CE CONSTAT SERA EVIDEMMENT REJETE PAR CEUX QUI CONSIDERENT CETTE MISSION COMME INFILTREE PAR LE F.P.R. MAIS LARGEMENT EXPLOITE PAR CELUI-CI A SON BENEFICE.

MONSIEUR CARBONARE SOUHAITE ETRE RECU PAR MONSIEUR BRUNO DELAYE A PARTIR DU 25 JANVIER. IL ME PARAIT UTILE QUE LE CONSEILLER DU PRESIDENT MITTERRAND POUR LES AFFAIRES AFRICAINES ACCEPTE D'ACCORDER CETTE AUDIENCE, COMPTE TENU DE LA GRAVITE DES DECLARATIONS QUE L'INTERESSE EST EN MESURE DE FAIRE./.

MARTRES